



Union Interrégionale **Justice** TOULOUSE

COMPTE RENDU

CSA I du 11/09/2025

L'ordre du jour a débuté par l'approbation du PV du 18 mars 2025. Il s'en est suivi l'analyse des demandes d'ACT 2025 concernant les structures et services rattachés au siège de la DISP de Toulouse.

Un point sur le télétravail se devait d'être mis à l'ordre du jour suite à de nouvelles dispositions. Comme par exemple la mise en place du pointage à raison de 4x par jour. L'administration nous a informé qu'une Note est à la rédaction. Concernant les CPIP, ils sont dorénavant sous l'application du droit commun.

Un rappel émanant de l'administration est en cours sur la notion de déconnexion.

Un point sur le calendrier de formation et l'impact RH : Nous ne pouvons que constater que les carences en personnels que nous vivons de manière générale touchent inévitablement la « formation ». Difficulté de recruter des moniteurs toutes spécialités confondues. Donc, un calendrier bien chargé avec les moyens présents... !

Le point sur les effectifs du ressort de la DISP de Toulouse : révèle 416 vacances de postes tous corps et grades confondus. **FO JUSTICE** a relevé 3 points forts :

Les 111 postes priorisés par le DI lors de la prochaine campagne de mobilité ne correspondent même pas à la moitié des 234 postes vacants de surveillants(es). Malgré le plan de requalification ayant promu certains anciens 1^{er} Svts à Officiers, le ressort comptabilise 34 vacances de postes CDC et seulement 9 vacances de Gradés.

FO JUSTICE a fait connaître son étonnement sur ce point, car au vu du manque de Gradés sur les structures, ces derniers tournent comme des « avions », et sont employés en règle générale pour encadrer les week-ends et les nuits. Pour **FO JUSTICE**, la réalité de terrain montre une carence bien plus importante en GRADÉS que celle évaluée par la DISP.

Après avoir validé le service de MONTAUBAN mis à l'ordre du jour, **FO JUSTICE** a fait un aparté concernant la crispation sur le CP LANNEMEZAN sur une éventuelle mise en place d'un service sur le bâtiment C (QI,QD,QA). **FO JUSTICE** a demandé au Directeur Interrégional qu'un groupe de travail soit mis en place avec la présence du DIOS afin d'y amener son expertise.

La validation du service du DAC de NÎMES était à l'ordre du jour avec plusieurs chartes de temps qui se sont toutes vues valider par les deux OS représentatives. Ces mêmes chartes de temps s'étaient déjà vues être présentées et validées en CSA local.

Questions diverses :

FO JUSTICE a souhaité aborder le souci d'hygiène et de charge lourde durant l'activité sportive lors du concours de surveillant pénitentiaire. En effet, l'arrêté déterminant l'organisation des nouvelles épreuves sportives prévoit une épreuve de simulation d'intervention type feu de cellule. Il apparaît que ce sont les appariteurs qui équipent et déséquipent le candidat à chaque passage (équipement veste feu + harnais + bouteille ARI vide 10kg). Ce sujet impacte toutes les DI (RH - UFRQ) notamment les unités recrutement composées de PA (les appariteurs (en dehors des formateurs ou moniteurs de sport) qui accompagnent les organisateurs sont essentiellement des PA du siège de la DI qui se portent volontaires). Problématique que les appariteurs rencontreront également lors de l'organisation de l'épreuve du traîné de poids. Le DI va voir la fonctionnalité opérationnelle.

FO JUSTICE a demandé où en est le projet de l'armurerie de la MA Carcassonne.

Sur ce même établissement, **FO JUSTICE** a évoqué la confection de douche en cellule. Après que nous ayons confirmé que le chantier était censé reprendre incessamment sous peu avec la formation des métiers, le DI a affirmé qu'il n'en était pas question et que la construction des douches passerait par des entreprises.

...

Les membres **FO JUSTICE** du CSA I se sont rendus dans les nouveaux locaux du siège de la DISP de Toulouse pour une visite des lieux. Si les locaux, bureaux, espaces sont plutôt propres et bien entretenus, pour **FO JUSTICE**, les agents vont devoir s'approprier ces nouveaux espaces avec une projection bien différente que celle connue depuis des années. La multiplication d'étages cloisonne et sépare les secteurs d'activité et inévitablement les personnels d'un secteur à un autre.

UISP FO JUSTICE Toulouse - le 17/09/2025

